



PREAVIS MUNICIPAL N°7/2018

Demande de crédit de CHF 140'000.- pour le remplacement du véhicule de voirie servant entre autres au salage, au déneigement et à l'arrosage

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Jusqu'en hiver 2018, le salage et le déneigement de la commune de Trélex étaient en partie assurés par les employés communaux avec un véhicule de type AEBI (4 roues motrices) datant de 1988. Ce véhicule servait également l'été à l'arrosage ainsi qu'au transport de divers matériels de voirie, fonction également assurée par le véhicule Toyota Dyna (2 roues motrices) acheté en 2007. La transmission du véhicule AEBI ayant lâché, un devis a été demandé pour sa réparation. Le montant du devis étant supérieur au prix d'occasion du véhicule, il n'a pas été jugé opportun de procéder à sa remise en état.

Le préavis municipal No 7/2018 propose d'acquérir un véhicule de voirie pour remplacer le véhicule AEBI et assumer les tâches qu'il assurait jusqu'ici.

Examen des offres

Une dizaine d'offres ont été examinées pour des véhicules de plus ou moins grandes dimensions, neufs ou d'occasion. Trois véhicules ont été essayés par les membres de la Municipalité et les employés de voirie.

La Municipalité a finalement considéré que la meilleure offre correspond à l'achat d'un véhicule de démonstration de type Boki HY 1352B pour un montant de 136'670.45 CHF TVA comprise.

Pour ce prix la lame à neige du Aebi en bon état ainsi que la saleuse seront adaptés au véhicule.

Ce véhicule se situe dans la moyenne des véhicules considérés en termes de dimension et de prix.

Un montant de 3'329.55 CHF supplémentaire est prévu au préavis pour divers et imprévus ce qui porte le montant du préavis à 140'000 CHF.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

- vu le préavis N°7/2018 de la Municipalité
- entendu le rapport des commissions
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- décide
1. **d'adopter** le préavis No 7/2018 concernant une demande de crédit de CHF 140'000.00 pour le remplacement du véhicule de voirie.
 2. **d'autoriser** la Municipalité à prélever ce montant de la trésorerie courante ou, si nécessaire, d'emprunter la somme de CHF 140'000.00
 3. **d'amortir** la somme sur 5 ans

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Y. Ravenel

la secrétaire
L. Suva



The image shows two blue ink signatures. The signature on the left is 'Y. Ravenel' and the one on the right is 'L. Suva'. They are positioned over a circular official seal of the 'Municipalité de Trélex'. The seal features a central coat of arms with a crown on top and the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE' on a ribbon below it. The words 'MUNICIPALITÉ' and 'DE TRELEX' are written around the perimeter of the seal.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 septembre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal du 29 octobre 2018.